

- 2 disques de rupture en pression,
- 2 disques de rupture en dépression.

En phase de démarrage, un inertage à l'azote sera réalisé avant tout envoi de déchet à traiter. Un inertage sera aussi réalisé en cas d'arrêt de l'installation pour mettre en sécurité ces digesteurs.

ARTICLE 8.3.2. BACHE TAMPON

Une bache souple d'un volume de 1040 m³ maximum est placée à l'extérieur. Elle sera protégée des rayons UV et pour permettre le contrôle de son étanchéité et elle sera munie :

- d'une garde hydraulique,
- d'un contrôle permanent de la pression,
- d'une mesure de niveau par ultrasons.

ARTICLE 8.3.3. CIRCUIT BIOGAZ

Les canalisations seront protégées des chocs, notamment par un positionnement à une hauteur suffisante, et seront implantées en dehors des zones de manœuvres des véhicules.

Le réseau comportera des éléments de sécurité aux différents niveaux suivants :

- vanne de coupure manuelle du réseau,
- vanne de coupure générale asservie à la détection de gaz et manœuvrable à distance,
- vanne de coupure manuelle de la chaudière accessible de l'extérieur du local,
- électrovannes sur les canalisations arrivant à la chaufferie asservies à une détection de pression,
- un contrôle de flamme et un pressostat sur la chaudière biogaz.

Le circuit de collecte du biogaz sera muni d'un brûleur de sécurité, qui pourra être mis en œuvre dans des cas exceptionnels tels que :

- la mise en route de l'installation en attendant la phase de stabilisation (paramètre influant : taux de CH₄),
- la mise en sécurité de l'installation gaz en cas de détection d'une fuite de biogaz ou d'un début d'incendie,
- une panne des groupes de co-génération,
- les arrêts programmés des groupes de co-génération.

ARTICLE 8.3.4. CHAUDIERE, COMPRESSEUR ET GROUPES ELECTROGENES BIOGAZ

Une détection de gaz dans le local de ces installations, une baisse de pression d'alimentation ou un défaut de flamme pour la chaudière entraîneront le déclenchement automatique de la mise en sécurité de l'ensemble de l'installation en cause.

ARTICLE 8.3.5. COMPOST - DIGESTAT

Article 8.3.5.1. Critères de qualité

Le compost-digestat issu des opérations de méthanisation devra satisfaire aux critères de qualité de maturité du compost final conforme à la norme NF 44-051 modifiée et à la norme allemande ROTTEGRAD degré IV (Echelle Laga M10) en moyenne après une durée de stockage maximale d'un mois,

Les caractéristiques sanitaires et assimilées minima à respecter seront les suivantes :

- Germes indicateurs de pathogènes

	TOUTES CULTURES (SAUF MARAICHÈRES)	CULTURES MARAICHÈRES
ESCHERICHIA COLI	104/g DE M.B.	103/g DE M.B.
CLOSTRIDIUM PERFRINGENS	103/g DE M.B.	102/g DE M.B.
ENTEROCOQUES	105/g DE M.B.	105/g DE M.B.

(M.B. : matière brute = compost humide).

- Autres agents pathogènes humains

	TOUTES CULTURES (SAUF MARAICHÈRES)	CULTURES MARAICHÈRES
CŒUFS VIABLES DE NEMATODES	ABSENCE DANS 1 g DE M.B.	ABSENCE DANS 25 g DE M.B.
SALMONELLES	ABSENCE DANS 1 g DE M.B.	ABSENCE DANS 25 g DE M.B.
LISTERIA MONOCYTOGENES	ABSENCE DANS 1 g DE M.B.	ABSENCE DANS 25 g DE M.B.

(M.B. : matière brute = compost humide).

Article 8.3.5.2. Surveillance

L'exploitant établit une gestion du compost affiné par lot permettant la meilleure traçabilité.

La constitution des lots ne pourra excéder la production mensuelle de l'unité.

Chaque lot, avant son utilisation ou sa mise sur le marché, même à titre gratuit, fait l'objet d'un contrôle des critères de qualité définis à l'article 8.2.5.1.

A cette fin, l'exploitant établit un programme de surveillance communiqué à l'inspecteur des Installations Classées.

CHAPITRE 8.4 UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE

ARTICLE 8.4.1. CONCEPTION ET FONCTIONNEMENT

L'unité comprend 2 lignes de traitement autonomes. Chaque ligne dispose de moyens distincts de traitement des gaz d'incinération.

Ces effluents gazeux seront traités par un procédé semi-humide comprenant : un piégeage (par injection de lait de chaux et de charbon actif), une filtration (par filtres à manches) et un traitement catalytique (ammoniacal en présence d'un catalyseur à base d'oxyde de vanadium).